

Le Dossier Pharmaceutique, un outil au service du suivi thérapeutique

Isabelle ADENOT *

Le Dossier Pharmaceutique (DP), dont la mise en œuvre du DP a été confiée au Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, est un outil professionnel au service du suivi thérapeutique des patients. Il est devenu essentiel et incontournable parce qu'il répond à de grands enjeux sanitaires comme le bon usage du médicament, la coordination entre professionnels de santé et le décloisonnement ville-hôpital.

Le DP recense, pour les patients qui le souhaitent, tous les médicaments délivrés au cours des quatre derniers mois, qu'ils soient prescrits par le médecin ou conseillés par le pharmacien.

Le DP permet ainsi aux pharmaciens de mieux sécuriser la dispensation des médicaments, en évitant les risques d'interaction entre les médicaments et les traitements redondants. Depuis octobre 2012 les pharmaciens des pharmacies à usage intérieur (PUI) peuvent y accéder dans les mêmes conditions que les pharmaciens d'officine, ce qui favorise une meilleure coordination des soins entre la ville et l'hôpital et sécurise la prise en charge personnalisée du patient, à l'entrée de l'hôpital.

Quelques chiffres : plus de 98 % des officines sont raccordées au DP et plus de 28 millions de patients ont ouvert un dossier ; 2,2 millions partages d'informations sont constatés chaque semaine entre pharmacies. Plus de 6 millions de DP comportent au moins une dispensation d'un médicament non remboursé ; 51 établissements de santé sont raccordés et sur les 1 000 premiers patients pour lesquels ces établissements ont interrogé l'hébergeur, 60 % avaient un DP.

Depuis début 2013 et jusqu'en décembre 2014, une expérimentation, qui sera évaluée dans le programme de recherche sur la performance du système de soins (PREPS), ouvre aussi l'accès du DP aux anesthésistes-réanimateurs, aux urgentistes et aux gériatres.

Enfin, pour améliorer la couverture vaccinale, il est projeté que les délivrances de vaccins restent accessibles pendant la durée de vie du DP d'un patient afin que les pharmaciens puissent l'alerter au moment du renouvellement de son vaccin et l'inviter à se rendre chez son médecin.

* Présidente du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, membre de l'Académie nationale de Pharmacie

Pour savoir précisément comment le DP est utilisé et quels sont les bénéfices apportés, un appel à projets de recherche a été lancé en vue de sélectionner une ou plusieurs équipes de recherche selon trois axes d'étude : Le DP et les interventions pharmaceutiques ; Le DP et la coordination des soins ; L'intérêt du DP dans le système de santé français. De nombreux dossiers sont parvenus au CNOP.

Recommandations sur l'amélioration du partage d'information entre professionnels de santé, qui pourrait être articulée autour des axes suivants :

- Le secret professionnel ne doit pas entraver la circulation de l'information dans le parcours de soins, afin que les professionnels de santé travaillent réellement en synergie autour du patient.
- Il convient d'inciter les professionnels de santé à utiliser les outils de partage d'informations dans le respect des règles.